

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, directrice générale de la municipalité d'Eastman, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 3 avril 2017, à compter de 19h30, à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, à Eastman.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :**

*Nature et effets : Demande pour implanter une partie du garage attaché à la maison dans la marge arrière du terrain.*

*Identification du site concerné : 7 chemin de l'Hirondelle, lot 2 235 750*

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

**DONNÉ À EASTMAN, ce 16 mars 2017**



**Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*(Dans les dossiers de dérogation mineure, un tel avis doit être affiché (C.M.) au moins quinze jours avant la séance du conseil)*

**Je, soussignée, Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Eastman, résidant à Lawrenceville, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait afficher une copie de cet avis à chacun des endroits désignés par le conseil municipal par sa résolution numéro 2001-06-026, entre 9 :00 et 17 :00 heures, le 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mars 2017.**



**Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière**